

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 165 Subvention à l'association Petits Oiseaux Production (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 8 mars 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Petits Oiseaux Production, située 2 bis Cité Aubry, 75020 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 12.500 euros, dont 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 20e arrondissement, est attribuée à l'association Petits Oiseaux Production, 2 bis Cité Aubry (20e), pour l'organisation de la seizième édition du festival Les Nocturbaines dans les quartiers Lagny/La Plaine et Réunion/Père-Lachaise du 20e arrondissement du 1er au 3 juin 2012. X01731 2012_00656 19675

Article 2 : La dépense correspondante, soit 12.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, sur la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.